Règlement

1/ Préambule
Le Triathlon d'Aiguebelette ici dénommé « AiguebeleXtrem » est référencé et labélisé FFTRI. Les Organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols, pertes et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou un non-respect du règlement. Le Triathlon AiguebeleXtrem s'organisera sous le label mixité et le label développement durable de la FFTRI.

2/ Date et lieu
Le Triathlon AiguebeleXtrem se déroulera sur la commune d'Aiguebelette le Lac le samedi 2 et le dimanche 3 Octobre 2027

Le format est la distance Ironman soit XXL

3/ Inscriptions
Aucune inscription ne pourra s'effectuer sur place le jour de la course. Elles se feront en ligne via notre hébergeur « EVENTICOM » ou par courrier
La date limite d'inscription est fixée au 23 Septembre 2027

Les Tarifs sont :
- pour les individuels : 420 € jusqu'au 31 Décembre 2026 ; 460 € jusqu'au 30 Juin 2027 et 530 € au-delà
- pour les équipes : 540 € jusqu'au 31Décembre 2026 ; 600 € jusqu'au 30 Juin 27 et 680 € au-delà

4/ Retrait des dossards
Les dossards pourront être récupérés sur le site à partir du vendredi 1er Octobre 27 de 9h à 17h ; une pièce d'identité ainsi qu'une licence en cours de validité vous seront réclamées ; un athlète peut récupérer plusieurs dossards (notamment pour les équipes) il lui suffira de présenter l'ensemble des pièces demandées pour chacun des concurrents.
Il sera fourni un seul dossard par concurrent : merci de prévoir un porte dossard

Le sac de départ comprend :
- Un bonnet pour la partie natation
- Une puce électronique (transpondeur) à porter à la cheville gauche tout le long de l'épreuve
- des sacs de transitions ainsi qu'un sac personnel (consigne)
- Des cadeaux de bienvenue

5/ Programme
- vendredi 1er Octobre 27 de 9h à 17h : Retrait des dossards
- vendredi 1er Octobre 27 de 15h à 18h : dépose des vélos dans le parc à vélos
- vendredi 1er Octobre 27 à 18h : Briefing en Français, Anglais et Allemand (si nécessaire)
- vendredi 1er Octobre 27 à 19h30 : Pasta party
- samedi 2 Octobre 27 à 5h45 : ouverture du parc à vélos
- samedi 2 Octobre 27 à 6h55 : fermeture du parc à vélos
- samedi 2 Octobre 27 à 7h15 : départ de la natation
- samedi 2 Octobre 27 à 22h : récupération des vélos
- dimanche 3 Octobre 27 à 13h15 : fin de la compétition et remise des prix
- dimanche 3 Octobre 27 à 14h : Buffet de clôture

6/ Règles d'Organisation

Les règles de course sont celles applicables sur toutes les épreuves agréées par la FFTRI.

Règles générales :

- les athlètes devront être majeurs le jour de la course
- les athlètes doivent connaitre et respecter les règles de course, obéir aux instructions des arbitres
- les athlètes sont responsables de leurs équipements, et doivent s'assurer que ceux-ci sont conformes aux règles. Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé à l'épreuve, qu'il s'agisse de son état de santé ou de son niveau d'entrainement.
- une équipe est constituée de 3 athlètes, hommes ou femmes, chacun effectuera une des 3 épreuves ; le passage de relai se fera au niveau du parc à vélo
- la présence de chaque athlète au briefing est obligatoire
- le port du casque est obligatoire sur le vélo mais également dans le parc à vélos dès lors que l'athlète a son vélo en mains
- le drafting (rouler à l'abri d'un concurrent) ou le roulage en peloton est formellement interdit ; l'aide extérieure (par un autre concurrent ou par un spectateur en dehors des zones de ravitaillement) est également interdit
- les athlètes pourront se faire aider par un seul accompagnant et uniquement dans les zones de ravitaillement prévues à cet effet
- les athlètes devront suivre les parcours entièrement balisés et encadrés par des bénévoles ; l'organisateur ne pourra être tenu responsable d'une erreur de parcours
- sur la partie vélo : les athlètes qui seront encore sur la parcours après la tombée de la nuit (précisée lors du briefing) devront avoir au minimum un éclairage avant et arrière (clignotant) sur leur vélo ; le gilet réfléchissant est recommandé
- sur la partie Trail : les athlètes devront partir avec un camelback et une lampe frontale
- des barrières horaires seront mises en place à chaque ravitaillement : tout athlète mis hors course sera transporté par l'organisation jusqu'à la ligne d'arrivée
- des dossards de couleurs différentes seront distribués afin de reconnaitre les individuels, les relais ainsi que les athlètes effectuant uniquement le Trail du samedi
- seuls les arbitres officiels de la FFTRI sont habilités à appliquer des sanctions. Leurs décisions sont sans appels ; toutefois une réclamation pourra toujours être déposée auprès du directeur de course au plus tard dans les 30 minutes suivant l'arrivée du concurrent concerné
- la perte ou la non restitution du transpondeur sera facturé 72 €
- en cas d'abandon, chaque athlète est tenu de prévenir l'organisateur et de remettre son dossard à une personne de l'organisation
- les parcours établis sont protégés par des signaleurs. Un service médical de secours mobile agréé sera également mis en place pour assurer la sécurité de chaque athlète tout au long de l'épreuve.
- les athlètes reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les clauses dès lors qu'ils valident leur inscription

Règles de l'épreuve :

Temps maximum en natation : 3h => jusqu'au samedi 2 Octobre 27 à 10h15
Temps maximum en vélo : 17h => jusqu'au dimanche 3 Octobre 27 à 3h15
Temps maximum en CàP : 10h => jusqu'au dimanche 3 Octobre 27 à 13h15
Temps total : 30h

Contenu du Camelback :
- une réserve d'eau d'1 L. minimum
- une réserve alimentaire
- un gobelet : ATTENTION ! Pas de Gobelet plastique sur le Trail
- un sifflet
- une couverture de survie
- une lampe frontale avec piles de secours
- les battons sont acceptés

7/ Parcours

Parcours Natation : https://connect.garmin.com/modern/activity/21110845102

Parcours Vélo : https://connect.garmin.com/modern/course/479904763

Parcours Trail : https://connect.garmin.com/modern/activity/20576512758

8/ Pénalités
- carton jaune : simple avertissement ; c'est un Stop & Go
- carton bleu : sanction pour faute grave comme le drafting ; arrêt obligatoire dans la penalty box pendant 10'
- carton rouge : disqualification en cas de 2 cartons bleus ou pour le non-respect d'un carton ou le non-respect d'un arbitre ou d'un bénévole
- tout athlète ne respectant pas les parcours pourra être pénalisé à son arrivée (des minutes pourront lui être rajoutées) ou disqualifié

9/ Classements et Récompenses
Un classement scratch et un classement par catégories et par genre sera effectué en fin d'épreuve ; les 3 premiers de chaque catégorie pourront prétendre à une récompense.
Les 3 premières équipes scratch se verront également récompensées
Chaque athlète finisher recevra un T-shirt, une médaille et un diplôme (envoyé par mail à l'issue de l'épreuve) : un diplôme OR pour les athlètes terminant l'épreuve en moins de 12h ; un diplôme ARGENT pour les athlètes terminant l'épreuve en moins de 24h ; un diplôme BRONZE pour les athlètes terminant l'épreuve en moins de 30h.

10/ Annulation
En cas d'annulation de l'épreuve avant la compétition, chaque athlète recevra 80 % du montant de son inscription
En cas d'annulation pendant l'épreuve, aucun remboursement ne pourra être effectué
Si l'athlète a souscrit à l'option « annulation », il se verra rembourser 100% de son inscription jusqu'au 30 avril 2027 et 50% de son inscription jusqu'à 8 jours avant la compétition ; aucun remboursement de sera effectué à moins de 8 jours avant la compétition ; aucun remboursement ne pourra être effectué sans l'option « annulation » dont le montant est fixé à 30 € par athlète et 50 € pour une équipe

11/ Assurance
L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès de la SMACL. Pour l'assurance individuelle accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique ou psychique. Il incombe aux concurrents non licenciés de s'assurer personnellement.

L’organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, et ce même s’il en a la garde. Les athlètes ne pourront donc se retourner contre l’organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d’une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque participant.

12/ Droit à l’image- CNIL

Chaque athlète autorise l’organisation à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de documents promotionnels et publicitaires nécessaires à la communication du Triathlon AiguebeleXtrem conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d’autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.

Nous contacter : contact.ironmanu@gmail.com ou +33 761815835